

SEANCE ORDINAIRE DU 26 AVRIL 2010

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 19 avril 2010 par M. le Maire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Luc WOZNIAK, Maire.

Etaient présents : Mme MALESKA H. DASTILLUNG J.P. Mme JACQUEMIN J. MAIWURM E. Mme JOTZ S. KOENIG G. Mme BICKAR M.A. PICARD J.M. Mme BAUSCH V. BENOIST E. Mme CAMI M.T. Mme COLANTUONO R. D'ANGELO C. Mme FALLETTA C. . Mme FISCH V. Mme FREY G.: Mme GILLET C. Mme KEDINGER C. LACAN D. MEDDA G. Mme PIETTE C. Mme PRZYBYL Y. WALKER R.

Absents avec excuse : DELLA MEA R. FILLIUNG M. FIORETTO S. GATTI F. GERBERT P.J. KIEFFER P. qui ont donné respectivement procuration à : LACAN D. Mme PIETTE C. KOENIG G. Mme JACQUEMIN J. Mme PRZYBYL Y. Mme FALLETTA C. - Mme BOROWSKI J. PEXOTO G. VALSECCHIE.

Monsieur Jean-Marie PICARD est désigné secrétaire de séance.

M. Le Président ouvre la séance à 19 H.

ORDRE DU JOUR

I) AFFAIRES FINANCIERES

- 1) Salle polyvalente Baltus le Lorrain – Dégâts des eaux du 14-01-2010 – Acceptation indemnité de sinistre
- 2) Acceptation indemnité de sinistre – Communication

II) AFFAIRES IMMOBILIERES

- 1) Déclarations d'Intention d'Aliéner
- 2) Marais de la Bisten – Acquisitions foncières – demande de subvention
- 3) Acquisition de l'ancien commissariat de police
- 4) Cession immobilière par adjudication volontaire (anciennement commissariat de police, rue de Carling)
- 5) Location d'un garage rue du Cimetière

III) MARCHES ET TRAVAUX

- 1) Rénovation renforcement du réseau AEP route de Sarrelouis – marché de travaux – Communication
- 2) Aménagement du square de la Bisten – Marché de travaux - Communication

IV) AFFAIRES SCOLAIRES, CULTURELLES ET SPORTIVES

- 1) Trilingua – Engagement de poursuivre l'action
- 2) Opération « Les Peintres dans la Ville » 2010
- 3) Carte scolaire du 1^{er} degré – Rentrée 2010

V) AFFAIRES ECONOMIQUES ET SOCIALES

- 1) Convention avec le Conseil Général – Politique départementale d'animation urbaine

VI) CONTENTIEUX

- 1) Contentieux - Communication

VII) PERSONNEL COMMUNAL

- 1) Modification du tableau des emplois communaux
- 2) Prime de service et de rendement

POINT SUPPLEMENTAIRE

- 1) Motion – Suppression d'un poste d'enseignant DNL (Discipline non Linguistique) au collège Bergpfad

VIII) DIVERS ET COMMUNICATIONS

I) AFFAIRES FINANCIERES

1) Salle polyvalente Baltus le Lorrain – Dégâts des eaux du 14-01-2010 – Acceptation indemnité de sinistre

Rapporteur : M. Jean-Marie PICARD, adjoint au Maire

Le jeudi 14 janvier 2010 à 16 heures, la rupture d'un raccord PVC de diamètre 1"1/2 sur la conduite d'alimentation eau froide en sous-station de chauffage au 1^{er} étage, a provoqué une importante inondation.

Le personnel sur place a pu circonscrire la fuite rapidement mais quelques dégâts n'ont pu être évités.

Dommages constatés :

Plafond accès local TGBT : Peinture faux-plafond dans l'angle de porte

Hall sportif : Peinture faux plafond BA 13
Décollage de plinthes en carrelage
Peinture au-dessus des plinthes en carrelage

Local batterie : 1 détecteur de fumée (socle et tête)

Les travaux de peinture et le remplacement du détecteur de fumée ont été effectués pour un montant de 1 031.00 € T.T.C. intégralement pris en charge par la CIADE.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à accepter ladite indemnité.

APRES DELIBERATION
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
ADOpte

2) Acceptation indemnité de sinistre – Communication

Rapporteur : Monsieur Jean-Marie PICARD – Adjoint au maire

Conformément à la délégation du Conseil Municipal en date du 24 Novembre 2008 modifiée le 30 Mars 2009, Monsieur le Maire a accepté le montant de l'indemnité de sinistre versée à la commune à savoir :

Salle Polyvalente Baltus le Lorrain

Les travaux de remplacement d'une vitre située en partie basse de la façade avant en ont été effectués par la société Vitrierie Miroiterie Forbachoise pour un montant de 331.89 € TTC.

La CIADE a proposé le dédommagement intégral pour une réparation à l'identique.

Monsieur le Président tenait à vous en informer.

Le Conseil Municipal prend acte.

II. AFFAIRES IMMOBILIERES

1) Déclarations d'Intention d'Aliéner

Monsieur le Président, dans le cadre de la délégation qui lui est attribuée par l'assemblée communale, rend compte qu'il a décidé de ne pas exercer le droit de préemption sur les opérations suivantes :

- Monsieur SEIWERT Alain à Calvaire sur Mer (83)
Section 11 n° 721/1 « 7 rue Christine de Pisan » avec 7 ares 32
De sol et bâtiment à usage d'habitation
- Monsieur WOJCIECHOWSKI Guy à Saint-François (97)
Section 21 n° 401/020 « 6 rue des Chênes » avec 4 ares 38
De sol et bâtiment à usage d'habitation
- Epoux LE VAN CAU Pascal à Creutzwald
Section 21 n°454 « 7 rue des Cerisiers » avec 6 ares 30
De sol et bâtiment à usage d'habitation
- Consorts SAUDER à Meclueves
Section 34 n° 389/34 « 3 rue des Anémones » avec 19 ares 87
Section 34 n° 453/35 « rue de la Paix » avec 0 are 59
De sol et bâtiment à usage d'habitation

- SCI DE SAM à Creutzwald
Section 25 n° 274//90 « Nassauer Scheidewald » avec 20 ares 00
Section 25 n° 374/277 « ZIL » avec 5 ares 31
Section 25 n° 402 « 9 rue Saint-Etienne » avec 14 ares 99
De sol et bâtiment à usage commercial
- Epoux PILARD David à Falck
Section 3 n° 32 « 28 rue Nassau » avec 5 ares 50
De sol et bâtiment à usage d'habitation
- Consorts SCHUTZ à Creutzwald
Section 2 n° 27 « 4 impasse du Général Hoche » avec 2 ares 54
Section 2 n° 95/28 « rue Nassau » avec 4 ares 12
De sol et bâtiment à usage d'habitation
- Monsieur SAMSON Bernard de Creutzwald
Section 7 n° 90 « rue du Général Kléber » avec 3 ares 23
Section 7 n° 321/82 « rue de la Croix » avec 2 ares 35

Le Conseil prend acte.

2) Marais de la Bisten – Acquisitions foncières – demande de subvention

Rapporteur : Monsieur Edouard MAIWURM – Adjoint au maire

Situé sur les bans communaux de MERTEN et CREUTZWALD, le « Marais de la Bisten » est classé Espace Naturel Sensible (ENS) du Département de la Moselle depuis 1992 ainsi qu'en Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF).

Cette zone marécageuse, d'une superficie totale de 57,3 hectares, présente une grande mosaïque de milieux abritant des espèces remarquables protégées aux niveaux régional (Grande Ciguë, Faucon Hobereau), national (Calla des marais) et surtout européen (Castor d'Europe, Martin-pêcheur d'Europe, Pie-grièche écorcheur, Cuivré des marais, Agrion de Mercure, Vertigo de Moulins).

Le Conseil Général de la Moselle et le Conservatoire des Sites Lorrains (CSL) nous ont sensibilisés à l'intérêt du site lors de plusieurs échanges techniques et notamment lors d'une sortie organisée sur les lieux, à laquelle vous étiez conviés.

Lors de notre assemblée du 30 mars 2009, nous avons délibéré favorablement sur le principe de faire réaliser par le Conservatoire des Sites Lorrains une étude préalable, montage financier et technique d'un éventuel projet de préservation du site.

Il ressort de l'étude en question, synthétisée sous forme de fiche stratégique, que le projet de préservation et de valorisation du « Marais de la Bisten » nécessite une phase d'acquisition des parcelles rendant ainsi ce patrimoine naturel remarquable inaliénable dans le temps. D'après une première analyse du foncier, l'emprise située sur le territoire de Creutzwald représente une surface de 45,57 ha, elle concerne environ 120 propriétaires et 270 parcelles, la commune étant déjà propriétaire de 15,70 ha soit 34% de la superficie.

Les 29,87 ha restant à acquérir ont fait l'objet d'une évaluation par France Domaine qui les a valorisés comme suit :

- Marais incultes : 28,1566 ha x 2000 €/ha = 56 313,20 €
- Bois feuillus : 1,7148 ha x 2885 €/ha = 4 947,20 €

représentant un total de 61 260,40 € auxquels il appartient de rajouter les frais d'animation de mobilité foncière assurée par la SAFER 6 600,00 € HT et les frais notariaux 19 740,00 € HT, ce qui porte le coût global des acquisitions à 87 600,40 € dont le financement est assuré comme suit :

Partenaires	Montants	Pourcentages
Conseil Général de la Moselle	35 040,16 €	40,00 %
Agence de l'Eau Rhin Meuse	35 040,16 €	40,00 %
Charge Commune	17 520,08 €	20,00 %
TOTAL	87 600,40 €	

En ce qui concerne l'établissement du plan de gestion biologique du site qui suivra, mais qui restera tributaire du succès des acquisitions foncières, son estimation s'élève à 38 848 € H.T., son financement se décomposant de la manière suivante :

Partenaires	Montants	Pourcentages
Conseil Général de la Moselle	15 424,00 €	39,70 %
Agence de l'Eau Rhin Meuse	15 424,00 €	39,70 %
Société des Eaux de l'Est	8 000.00 €	20.60 %
Charge Commune	0.00 €	0.00 %

A noter que les opérations de gestion et de valorisation qui suivront seront financées à 80 % par le Conseil général de la Moselle et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse en cofinancement avec la commune (20 %). Ces aides seront conditionnées à la mise en œuvre d'une protection pérenne et d'une gestion écologique des terrains acquis dans les 3 ans qui suivent la décision d'aide.

Au vu des éléments ci-avant, je vous propose, de valider la fiche stratégique établie par le CSL, de solliciter auprès du Conseil Général de la Moselle et de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse une aide financière pour l'opération d'acquisition foncière, de nous engager à inscrire les parcelles acquises au domaine public communal, à maintenir la vocation « d'espace naturel protégé » du site dans le futur, à préserver sa richesse écologique et à y mettre en place une gestion adaptée, d'autoriser Monsieur le Maire à signer le « contrat environnement Pacte 57 » avec le Département ainsi que tous actes et accomplir toute formalité nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

APRES DELIBERATION
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
ADOPTE

3) Acquisition de l'ancien commissariat de police

Rapporteur : Mme Helga MALESKA, adjointe au Maire

Par courrier en date du 18 mars 2010, le Service du Domaine a proposé la cession à la ville de l'ancien commissariat de police, dans le cadre de l'exercice du droit de priorité accordé aux collectivités locales en matière de vente des biens immobiliers appartenant à l'Etat.

Cet immeuble cadastré section 2 n°118 « rue de Carling » avec 9,45 ares est très bien situé en Centre Ville. Il est estimé à 200 000,00 €.

La Ville a été sollicitée par le Pôle pour l'Emploi afin d'obtenir des informations sur les possibilités immobilières pour l'implantation d'une antenne à Creutzwald. L'emplacement de l'ancien commissariat serait tout à fait adéquat puisque géographiquement central et desservi en stationnements pour les utilisateurs (parking des Verriers).

Dans cette optique, l'acquisition de ce lieu est d'un grand intérêt pour la commune non seulement dans le cadre du projet ci-dessus car si celui-ci devait être abandonné, la ville conserverait la maîtrise de l'aménagement.

La commune pourrait se rendre propriétaire et ainsi imposer ses conditions pour la réalisation d'une future construction.

Cette acquisition n'entraînera aucuns frais supplémentaires. Le Domaine transférera la propriété à la ville par un acte administratif qui sera exonéré des droits d'enregistrement et de mutation en vertu de l'article 1042 du Code Général des Impôts.

Le Conseil Municipal est appelé à approuver cette acquisition et à autoriser Madame Helga MALESKA, adjointe au Maire, à signer l'acte de vente administratif ainsi que tous les documents s'y rapportant qui seront établis par le Domaine.

APRES DELIBERATION
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
ADOPTE

4) Cession immobilière par adjudication volontaire (anciennement commissariat de police, rue de Carling)

Rapporteur : Mme Helga MALESKA, adjointe au Maire

La commune a été saisie de plusieurs demandes écrites et verbales d'acquisition de l'immeuble d'implantation de l'ancien commissariat de police, rue de Carling.

La vente sera conditionnée par la réalisation impérative de locaux destinés à l'implantation d'un Pôle pour l'Emploi (environ 800 m²). La surface résiduelle sera en priorité affectée à des locaux professionnels et à défaut de candidats pour le tertiaire, à des logements.

Aussi, le recours à la procédure d'adjudication aux enchères et à l'extinction des feux est la plus adaptée, d'une part par souci d'équité et d'autre part pour avoir l'assurance que l'adjudicataire aura obtenu l'agrément du Pôle pour l'Emploi. Cette dernière clause sera intégrée dans le cahier des charges.

Cette procédure pourrait être confiée à Maître MAZERAND qui se chargerait de toutes les formalités liées à l'adjudication et de la rédaction procès-verbal (acte de vente).

La mise à prix pourrait être fixée à 206 000,00 €. Ce prix a été calculé à partir du montant payé au Domaine et des honoraires du notaire, l'estimation des domaines a été arrêtée à 200 000,00 €.

L'adjudicataire devra se soumettre aux charges et conditions particulières imposées habituellement par la commune lors des ventes de terrains à bâtir : droit à la rétrocession, restriction au droit de disposer, droit à la résolution de vente. De même, la Ville accordera la cession de rang pour permettre le financement de l'opération envisagée.

Le Conseil Municipal est appelé à approuver les dispositions ci-dessus en vue de la cession correspondante et à autoriser, le cas échéant, Madame Helga MALESKA, adjointe au Maire, à signer tous les documents se rapportant à cette opération qui seront établis par l'étude de Maître MAZERAND, notaire à Creutzwald et à accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

APRES DELIBERATION
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
ADOpte

5) Location d'un garage rue du Cimetière

Rapporteur : Mme Helga MALESKA, Adjointe au Maire

Par lettre en date du 28 mars 2010, Monsieur André LANG, domicilié 68, rue de la Croix, nous a fait savoir qu'il mettait fin au contrat du 7 février 1985 lui permettant d'occuper le garage n° 7 rue du Cimetière.

Monsieur et Madame Jean-Jacques LAVAL demeurant 64, rue de la Croix, sollicitent l'autorisation d'occuper ce garage à compter du 1^{er} mai 2010.

Il est proposé au Conseil Municipal de donner une suite favorable à cette requête étant entendu que les demandeurs devront respecter les conditions imposées par le contrat de location et qu'ils devront acquitter une redevance mensuelle de 40,64 € révisée annuellement et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes et accomplir toute formalité nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

APRES DELIBERATION
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
ADOpte

III) MARCHES ET TRAVAUX

1) Rénovation renforcement du réseau AEP route de Sarrelouis – marché de travaux – Communication

Rapporteur : M. Edouard MAIWURM, adjoint au maire

Nous avons lancé une consultation en procédure adaptée en vue de la rénovation et du renforcement du réseau d'eau potable sur la section de la route de Sarrelouis comprise entre la rue des Champs et la frontière.

Le montant prévisionnel des travaux tel qu'il résulte de l'estimation effectuée par les services s'élevait à 191 000,00 € TTC.

13 entreprises ont eu accès au dossier de consultation, 11 l'ont téléchargé, 2 ont sollicité sa transmission par courrier.

La date limite de remise des offres a été fixée au 12 avril 2010 à 12 heures.

5 offres ont été réceptionnées.

A l'issue de l'analyse des offres, celle présentée par l'entreprise TP STEINER de Petit Ebersviller s'est avérée être la plus avantageuse pour un montant TTC de 131 846,20 €.

Conformément à la délégation de pouvoir du 24 novembre 2008 modifiée le 30 mars 2009, Monsieur le Maire a procédé à la mise en place du marché.

Le Président tenait à en informer le Conseil Municipal.

Le Conseil prend acte.

2) Aménagement du square de la Bisten – Marché de travaux - Communication

Rapporteur : M. Edouard MAIWURM, adjoint au Maire

Nous avons lancé une consultation en procédure adaptée en vue de la réalisation des travaux de d'aménagement du Square de la Bisten.

Le montant prévisionnel des travaux tel qu'il résulte de l'estimation effectuée par les services s'élevait à 331 292,00 € TTC.

18 entreprises ont eu accès au dossier de consultation, 16 l'ont téléchargé, 2 ont sollicité sa transmission par courrier.

La date limite de remise des offres a été fixée au 31 mars 2010 à 12 heures.

7 offres ont été réceptionnées.

La Commission des Marchés Publics s'est réunie le 1^{er} avril 2010 pour procéder à l'ouverture des plis. A l'issue de l'analyse des offres, ladite commission s'est vue présenter le 13 avril 2010 le classement des candidats résultant de l'application des critères de jugement fixés par le règlement de consultation. L'offre proposée par l'entreprise COLAS se Sarreguemines s'est avérée être la plus avantageuse pour un montant TTC de 251 297,54 € ; la commission a émis un avis favorable.

Conformément à la délégation de pouvoir du 24 novembre 2008 modifiée le 30 mars 2009, Monsieur le Maire a procédé à la mise en place de du marché.

Le Président tenait à en informer le Conseil Municipal.

Le Conseil prend acte.

IV) AFFAIRES SCOLAIRES, CULTURELLES ET SPORTIVES

1) Trilingua – Engagement de poursuivre l'action

Rapporteur : Mme Helga MALESKA, adjoint au Maire

La ville de Creutzwald est partenaire actif de TRILINGUA, projet transfrontalier destiné à développer l'apprentissage de la langue du voisin et le trilinguisme « français – allemand – anglais ». Le dispositif doit être élargi au territoire de Rhénanie Palatinat.

Par ailleurs l'action doit se poursuivre jusqu'au 31 août 2014.

Aussi, il vous est proposé :

- D'engager la poursuite de l'action jusqu'au 31 août 2014 (au lieu du 31 août 2012), sous réserve de l'accord des autres instances habilitées.
- D'autoriser Monsieur le Maire a signer tous actes et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

APRES DELIBERATION
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
ADOPTE

2) Opération « Les Peintres dans la Ville » 2010

Rapporteur : Mme Marie-Anne BICKAR, adjointe au Maire

La Ville organise le 05 juin 2010 pour la dix-huitième année consécutive, une animation "Les Peintres dans la Ville" qui aura lieu au plan d'eau. Le thème de cette année est libre.

Cette animation est ouverte à tous les artistes peintres professionnels ou amateurs qui seront classés en Junior pour les 6-18 ans et en Sénior au-delà de 18 ans. Pour les séniors, les catégories comprennent : des huiles et des acryliques d'une part, et des aquarelles, dessins, fusains et autres techniques d'autre part.

Les prix suivants seront décernés :

Junior

- Catégorie 1 (6 à 10 ans):

- 1er Prix de 50 € pris en charge par la Ville
- 2ème Prix de 35 € pris en charge par la Ville
- 3ème Prix de 20 € pris en charge par la Ville

- Catégorie 2 (11 à 14 ans):
1er Prix de 50 € pris en charge par la Ville
2ème Prix de 35 € pris en charge par la Ville
3ème Prix de 20 € pris en charge par la Ville

- Catégorie 3 (15 à 18 ans)
1er Prix de 50 € pris en charge par la Ville
2ème Prix de 35 € pris en charge par la Ville
3ème Prix de 20 € pris en charge par la Ville

Sénior

- Catégorie 1 (huiles et acryliques):
1er Prix de 230 € pris en charge par les Entreprises et Commerçants
2ème Prix de 155 € pris en charge par les Entreprises et Commerçants
3ème Prix de 80 € pris en charge par les Entreprises et Commerçants
- Catégorie 2 (aquarelles, dessins, fusains et autres techniques) :
1er Prix de 230 € pris en charge par les Entreprises et Commerçants
2ème Prix de 155 € pris en charge par les Entreprises et Commerçants
3ème Prix de 80 € pris en charge par les Entreprises et Commerçants
- Catégorie Graff : 230 € pris en charge par les Entreprises et Commerçants

Les œuvres seront exposées à la Salle Baltus le Lorrain du 05 juin au 13 juin 2010.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre en charge les frais afférents à cette animation.

APRES DELIBERATION
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
ADOPTE

3) Carte scolaire du 1^{er} degré – Rentrée 2010

Rapporteur : Madame Helga MALESKA, adjointe au Maire

L'Inspection d'Académie nous a fait savoir par courrier reçu le 8 avril 2010 qu'après avis du Comité Technique Paritaire Départemental, il a été amené à prononcer le retrait du 7^{ème} poste à l'école élémentaire Bellevue. Pour les autres écoles, la situation est inchangée.

Il est demandé au Conseil Municipal d'en prendre connaissance.

Le Conseil prend acte.

V) AFFAIRES ECONOMIQUES ET SOCIALES

1) Convention avec le Conseil Général – Politique départementale d'animation urbaine

Rapporteur : Madame Jacqueline JACQUEMIN, adjointe au Maire

Lors de sa séance du 30 octobre 2006, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer la Convention relative à la Politique Départementale d'Animation Urbaine.

Cette convention a pris fin le 31 décembre 2009.

Cette politique contractuelle offre aux communes urbaines la possibilité de coordonner une démarche partenariale originale reposant sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs locaux en charge de la jeunesse et sur la valorisation des compétences et des ressources locales.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir avec le Département de la Moselle pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2012.

Le programme d'actions à entreprendre est arrêté d'un commun accord entre la Ville et le Département et concerne les jeunes de 11 à 17 ans.

Chaque action fera l'objet d'une demande de subvention écrite et fera l'objet d'une évaluation. Le Conseil Général de la Moselle pourra procéder au contrôle de l'utilisation des subventions accordées. La Ville de Creutzwald s'engage à faire la mention de la participation financière du Conseil Général.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'approuver la convention à intervenir avec le Conseil Général de Moselle,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

APRES DELIBERATION
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
ADOPTÉ

VI) CONTENTIEUX

1) Contentieux - Communication

Rapporteur : Monsieur le Président

La ville de Creutzwald a fait l'objet d'un recours de Madame VEINANTE, ancienne employée communale, contre une décision du 26 août 2005 prenant acte de sa démission. Le recours est double : sur le fond et en référé. Par ailleurs, l'intéressée a déposé une demande indemnitaire.

La défense des intérêts de la ville est assurée par Maître SEYVE, avocat à Metz.

Le Conseil Municipal prend acte.

VII) PERSONNEL COMMUNAL

1) Modification du tableau des emplois communaux

Rapporteur : Monsieur le Président

Pour le bon fonctionnement des services municipaux, il y a lieu de créer un poste d'ingénieur territorial et de supprimer un poste de technicien supérieur chef.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'approuver ladite modification du tableau des emplois communaux.

APRES DELIBERATION
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
ADOPTÉ

2) Prime de service et de rendement

Rapporteur : Monsieur le Président

Le décret n° 2009-1558 du 15 décembre 2009 institue une prime de service et de rendement qui vient remplacer la prime de service et de rendement jusqu'alors en vigueur.

La PSR sera calculée, à compter du 1^{er} mai 2010, sur une base fixée par arrêté ministériel et coefficientée de 0 à 2 en application du texte précité. Cette prime fera l'objet d'un arrêté individuel établi en fonction de la manière de servir de l'agent.

Si l'application de la modification du 15 décembre 2009, devait avoir pour résultat une baisse du montant de la PSR préalablement perçue, l'agent conservera à titre personnel la somme de l'ancienne prime.

Le nouveau dispositif est applicable aux collectivités locales sous réserve de l'intervention d'une nouvelle délibération.

Aussi, il vous est proposé :

- D'approuver l'application de cette nouvelle réglementation aux agents communaux
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

APRES DELIBERATION
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
ADOPTÉ

POINT SUPPLEMENTAIRE

1) Motion – Suppression d’un poste d’enseignant DNL (Discipline non Linguistique) au collège Bergpfad

Rapporteur : Le Président

Suite au courrier du Maire de Ham-sous-Varsberg concernant la suppression d’un poste d’enseignant DNL (Discipline non linguistique) au collège Bergpfad, le Président vous propose la motion suivante :

Le SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Simple) de Ham-sous-Varsberg, créé dans le but d’accorder des aides supplémentaires au collège Bergpfad en matière d’équipement, refuse la suppression annoncée d’un poste d’enseignant DNL (Discipline non linguistique) à la rentrée prochaine.

Cette décision remet en cause la survie de la section européenne (environ 60 inscrits) de cet établissement qui accueille près de 400 élèves issus de 13 communes différentes (Ham-sous-Varsberg, Porcelette, Guerting, Diesen, Varsberg, Bisten-en-Lorraine, Creutzwald, L’Hôpital, Saint-Avold, Carling, Coume, Hargarten-aux-Mines et Boucheporn).

Cette décision est de surcroît contraire à la volonté gouvernementale qui encourage fortement l’apprentissage des langues étrangères et risque d’affaiblir la notoriété qu’a acquise le collège Bergpfad depuis sa création.

Creutzwald est aussi concernée parce que lesdits élèves remplissent la section Européenne du Lycée Félix Mayer de Creutzwald.

C’est pourquoi, il vous est proposé de voter cette motion en vue de la non suppression du poste d’enseignant DNL au collège Bergpfad

APRES DELIBERATION
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
ADOpte

VIII) DIVERS ET COMMUNICATIONS

En l’absence d’autres interventions, Monsieur le Président lève la séance à 21 heures 00.